# RÈGLEMENT (CEE) N° 469/92 DE LA COMMISSION

**du 27 février 1992**

**rectifiant le règlement (CEE) n° 362/92 en ce qui concerne la date limite de conclusion des contrats préliminaires dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 426/86 du Conseil, du 24 février 1986, portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes (1), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1943/91 (2), et notamment son article 3 paragraphe 4 ;

considérant que le règlement (CEE) n° 362/92 de la Commission (3) a dérogé, pour la campagne 1992/1993, au règlement (CEE) n° 1558/91 de la Commission (4) en ce qui concerne la date limite de conclusion des contrats préliminaires ;

considérant que, par suite d'une erreur, le texte du règlement (CEE) n° 362/92 ne correspond pas à l'avis émis par le comité de gestion ; qu'il y a lieu de rectifier le règlement en cause ;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité de gestion des produits transformés à base de fruits et légumes,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

*Article premier*

Le texte de l'article 1er du règlement (CEE) n° 362/92 est remplacé par le texte suivant.

« Par dérogation à l'article 5 paragraphe 1 et 2 du règlement (CEE) n° 1558/91 pour la campagne 1992/1993, la date limite de conclusion des contrats préliminaires est fixée au 16 mars 1992, et la date limite de transmission à l'organisme concerné de l'exemplaire du contrat préliminaire est fixé au 26 mars 1992. »

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 27 février 1992.

*Par la Commission*

Ray MAC SHARRY

*Membre de la Commission*

(1) JO n° L 49 du 27. 2. 1986, p. 1.
(2) JO n° L 175 du 4. 7. 1991, p. 1.
(3) JO n° L 39 du 15. 2. 1992, p. 15.
(4) JO n° L 144 du 8. 6. 1991, p. 31.